

finirent par se rencontrer. Le duel fut décidé.

Les témoins ne tombèrent pas immédiatement d'accord sur le lieu de la rencontre. Enfin, après bien des pourparlers, il fut décidé qu'elle aurait lieu à Tsarskoé-Sélo, à environ vingt verstes de Saint-Pétersbourg.

Rendez-vous fut pris le 20 avril, à six heures du soir, dans une forêt qui borde la chaussée. L'arme choisie était le pistolet avec échange d'une balle chacun à vingt-cinq pas et faculté de s'avancer jusqu'à quinze pas. Dans le cas où les pistolets viendraient à rater, ils seraient immédiatement rechargés. Tout devait être fini en trois minutes.

Sur le terrain, M. Lazareff fit deux pas en avant et tira, mais son pistolet rata, pendant que la balle de M. Panioutine lui effleurait l'oreille. Selon les conditions du combat, le pistolet de M. Lazareff fut rechargé; ce dernier fit quatre pas en avant et tira de nouveau; le capitaine Panioutine tomba, atteint mortellement au flanc droit. Il succomba le surlendemain.

L'affaire fut immédiatement rapportée à l'empereur, et M. Lazareff vient d'être jugé dans les termes de la loi russe qui dit :

“ Si l'offensé est tué, l'offenseur sera puni de six ans et huit mois de prison; si l'offenseur est tué, l'offensé sera puni de deux ans et six mois de la même peine.”

A l'audience, le procureur impérial s'est attaché à établir que M. Lazareff était l'offenseur et que le duel avait été réglé dans les conditions les plus dangereuses.

Il a demandé, en conséquence, l'application du maximum de la peine, six ans et huit mois de prison.

Me. Guérard, un des maîtres du barreau russe, a présenté une défense éloquente de M. Lazareff.

L'accusé a été condamné à deux ans et six mois de forteresse.—*Gaz. du Palais.*

INSOLVENT NOTICES, ETC.

Quebec Official Gazette, March 12.

Judicial Abandonments.

James Cullens, grocer, Montreal, March 7.

Henry Kearney, grocer, Montreal, March 8.

Louis Lambert, threshing machine manufacturer, Louisville, March 2.

Telesphore Monpas, trader, St. Pierre-les-Becquets, March 3.

Curators appointed.

Re Louis Cousineau.—C. Desmarteau, Montreal, curator, March 8.

Re Dame Exilda Bougie (Mrs. D. Leonard).—Kent & Turcotte, Montreal, curator, March 8.

Re Mary Rodger.—J. McD. Hains, Montreal, curator, March 8.

Re Connel Levin.—W. A. Caldwell, Montreal, curator, March 8.

Dividends.

Re Thomas Lang, district of Ottawa.—Dividend, W. A. Caldwell, Montreal, curator.

Re Octave Painchaud et al.—First and final dividend, James Shearer, Montreal, curator.

Re Sharpe & McKinnon.—Dividend, D. L. McDougall and David Seath, Montreal, curators.

Re C. H. Taber.—Dividend, W. A. Caldwell, Montreal, curator.

Re Vaillancourt & Laberge.—First and final dividend, payable March 20, H. A. Bedard, Quebec, curator.

Separation as to property.

Marie Louise Odile Abran vs. Moïse Masson, merchant, Three Rivers, March 9.

Marie Leonie Beauchemin vs. David Poisson, farmer, Gentilly, March 3.

Marie Rose Anna Monast vs. Wilfrid Lemonde, carriage-maker, St. Mathias, March 9.

APPOINTMENTS.

Joseph Gabriel Pelletier and Zéphirin Perrault, joint prothonotary of the Superior Court, Clerk of the Crown and Clerk of the Peace, district of Kamouraska.

Denis Barry and Alexandre Eudore Poirier, advocates, joint fire commissioner, Montreal.

GENERAL NOTES.

THE council of the Incorporated Law Society (London) have under consideration the course to be adopted in celebrating the fiftieth year of the Queen's reign. It has been resolved that there shall be a dinner, and that the dinner shall be followed by a ball. The idea of retaining one of the principal theatres for a special performance finds favour.

UN TRÉSOR.—Le tribunal civil de Laon devait avoir à statuer sur une affaire fort curieuse. En effet, on n'a pas oublié l'émotion produite, il y a quatre ans, dans le monde artistique, par la découverte, aux environs de Laon, d'un trésor qui n'était autre que la vaiselle plate d'un des lieutenants de Caracalla. La propriété de ce trésor avait tout d'abord donné lieu à un procès entre "l'inventeur," le détenteur et le général de Brauer, propriétaire du domaine où le trésor a été découvert. Mais, à la veille de plaider, les adversaires du général lui offrirent une transaction tellement avantageuse qu'il l'accepta. A la suite de cette transaction, le trésor en question va être prochainement mis en adjudication par les soins de M. Emile Vanderheyem, expert près la cour de Paris, et la vente d'un objet de temps de Caracalla sera certainement fort courue.—*Gaz. du Pal.*